

La coordination en latin: statut linguistique, aspects sémantiques et stylistiques

Peut-être le titre de ce développement paraîtra-t-il quelque peu prétentieux, car je n'ai pas d'autre ambition que d'y présenter quelques observations simples et concrètes sur la coordination et les conjonctions de coordination, observations très banales même, mais l'expérience m'a montré qu'elles ne sont pas totalement injustifiées. Elles concernent essentiellement les aspects sémantiques et stylistiques, les aspects syntaxiques n'entrant que tout à fait accessoirement en ligne de compte.

Et, tout d'abord, qu'est-ce que «La coordination»? Le mot est ambigu. C'est, en premier lieu, conformément à l'étymologie, l'agencement, la mise en ordre des parties d'un tout, mais, plus particulièrement, sur le plan linguistique, pour reprendre la définition de J. Marouzeau, la «disposition sur le même plan de plusieurs termes ou membres, soit simplement juxtaposés, soit réunis par une conjonction de coordination»¹, mais c'est aussi, par un raccourci d'expression, plus particulièrement cette deuxième partie de la définition générale, les conjonctions de coordination «liant des éléments lexicaux (mots) ou syntactiques (propositions) de même nature ou fonction» (Petit Robert). Le concept de «coordination» comporte donc dans la pratique deux éléments: celui d'ordre, d'organisation, celui d'association et de lien. Ce sont ces deux aspects du problème que je me propose d'examiner, non pas séparément d'ailleurs, mais conjointement dans la mesure où ils interfèrent l'un avec l'autre.

1 J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique*, s.v. *Coordination*; sur ces définitions, cf. aussi G. Antoine, *La coordination en français*, Paris, 2 vol., 1958.